

Easy Telecom.ch SA

Votre système de communication

Conditions générales

Champ d'application

Les contrats conclus entre le client et Easy Telecom.ch SA portant sur les produits et services fournis par celle-ci se composent en général du contrat de base, des appendices correspondants et des Conditions générales. Le contenu et l'étendue des prestations de Easy Telecom.ch SA sont décrits au chapitre «Prestations» de ces Conditions générales. Si aucune prescription particulière relative à certaines prestations n'y figure, les règles énoncées au chapitre «Dispositions générales» s'appliquent.

Prestations

Vente

Prestations d'Easy Telecom.ch SA

Livraison

Easy Telecom.ch SA remet au client à la date et à l'heure prévue les systèmes spécifiés dans le contrat de base et les appendices. Toute livraison à une adresse convenue se fera contre paiement. Les profits et les risques passent au client à la livraison.

Garantie

Durée de la garantie

La durée de la garantie est spécifiée dans le contrat de base ou dans les appendices. La période de garantie court à partir de la livraison du système; si la livraison est retardée par la faute du client, la période de garantie débute au plus tard trois mois après la date de livraison initialement prévue.

Etendue de la garantie

Easy Telecom.ch SA garantit au client que le système livré répond aux spécifications figurant dans le contrat de base et les appendices. Easy Telecom.ch SA s'engage à éliminer les défauts du système pendant toute la durée de la garantie. Easy Telecom.ch SA peut remplacer les éléments défectueux du système par des éléments neufs ou à l'état neuf. Elle devient alors propriétaire des éléments remplacés. Easy Telecom.ch SA ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu du système. L'élimination des défauts couverts par la garantie a lieu après que le client ou un utilisateur du système les ait signalés au service compétent d'Easy Telecom.ch SA (numéro d'appel 021 728 59 06). Le délai d'intervention dépend des possibilités d'Easy Telecom.ch SA. La garantie accordée par Easy Telecom.ch SA ne couvre que le matériel. Les coûts annexes tels que les frais de déplacement ou de véhicule ou le travail au domicile du client sont facturés à ce dernier. Si, malgré plusieurs tentatives, un défaut grave ne peut être éliminé par une réparation ou par un échange, le client n'a d'autre droit que celui de se départir du contrat et d'exiger, moyennant la restitution du système défectueux, le remboursement du prix payé. Les présentes dispositions de garantie valent en lieu et place de celles du Code des obligations relatives à la garantie et aux prétentions qui lui sont associées.

Limitations

La garantie ne couvre pas l'élimination des défauts imputables au client ou à un tiers ou dus à des influences extérieures. Ne sont pas couverts, en particulier, les défauts résultant d'une mauvaise réalisation des installations intérieures et secondaires, d'un montage inadéquat des équipements, du non-respect des conditions d'emplacement, d'un déplacement, d'une utilisation impropre ou entachée de négligence, d'une maintenance inadaptée, de pannes d'électricité ou d'autres circonstances extraordinaires. Les consommables (papier, toner, accumulateurs, etc.) ne sont pas compris dans les prestations de garantie et sont facturés séparément au client. Toute intervention sur l'appareil qui n'est pas confiée à Easy Telecom.ch SA ou qui est exécutée sans son autorisation met fin à la garantie. Celle-ci prend fin également lorsque le système est revendu et que le nouveau propriétaire ne confie pas l'exécution des travaux d'adaptation requis à Easy Telecom.ch SA, à un partenaire de cette dernière ou à un tiers mandaté par elle. Enfin, ne constitue pas un défaut le fait que certaines fonctions du système ne peuvent pas ou ne peuvent plus être exploitées pour des raisons inhérentes aux caractéristiques techniques du réseau de télécommunication.

Dispositions particulières

Demeure

Si Easy Telecom.ch SA ne peut livrer le tout ou une partie du système à la date convenue pour des raisons imputables à un tiers, le client n'est pas en droit de résilier le contrat.

